



Les Sans Radio de l'Est parisien
15, av de la Dhuys
93170 Bagnolet
sans.radio@laposte.net

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des Sans-Radio de l'Est parisien du 19 septembre 2009

L'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2009 a été convoquée régulièrement par courrier, adressé à l'ensemble des adhérents à la mairie du XX^e arrondissement, place Gambetta à Paris (XX^e), avec l'ordre du jour ci-dessous.

Nombre de participants : **54** - Nombre de mandats : **56**

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2008/2009 (consultable au siège de l'association ou par voie électronique)
 - Point sur les démarches en justice : l'action collective au Tribunal de Grande Instance et l'action au Tribunal administratif.
 - Point sur les finances 2008-2009 et montant de la cotisation 2010
 - Postes à pourvoir au Conseil d'administration (aucune candidature n'avait été reçue au 17 septembre 2009)
 - Perspectives 2009/2010 : actions à envisager
 - Questions diverses
- Après avoir remercié tous les adhérents de leur présence et les élus de la Ville de Paris qui ont accueilli avec bienveillance cette assemblée et les élus des collectivités qui soutiennent ce mouvement citoyen, Michel Léon, le Président, présente l'ordre du jour à l'assemblée, en excusant les absents.
- Avec l'aide de Corinne Benabdallah, administratrice, Michel Léon présente en images (à l'aide d'un projecteur et d'un diaporama) les actions engagées depuis 2002, plus particulièrement celle présentées dans le Rapport d'activités 2008-2009 et le bilan financier 2008-2009 de l'association, distribués aux présents.
- Il est projeté, en particulier, une carte des zones de perturbations, établies par l'association à partir d'une enquête auprès des adhérents et sympathisants, qui montre bien que les arrondissements parisiens de l'Est et les communes périphériques sont touchées, inégalement et de manière variable mais créant une gêne durable.
- L'assemblée générale approuve et vote à l'unanimité le bilan financier 2008-2009 et le rapport d'activités 2008-2009 (disponibles sur le blog de l'association).**
- Ensuite, il a été fait état de la démission en début de mandat d'Alain Van Eeckaute, de celle de Véra Benzaquen, de celle de Jean-Pierre Hauguel et de la candidature d'Alain Wagneur présent dans la salle. Les candidats ont été présentés pour la constitution du conseil d'administration.

L'assemblée générale vote à l'unanimité l'élection de tous les candidats.

Sont élu(e)s au C.A. :

- **Corinne Benabdallah (Bagnolet), membre sortant réélue**
- **Isabelle Bénita (Bagnolet), trésorière et membre sortant réélue**
- **Jean-Philippe Carlin (Bagnolet), vice-président et membre sortant réélu**
- **Julien Hirszowski (Paris XX^e), membre sortant réélu**
- **Michel Léon (Bagnolet), président et membre sortant réélu**
- **Martine Lesbros-Verbrugghe (Bagnolet), membre sortant réélue**
- **Roger Migliarina (Montreuil), membre sortant réélu**
- **Marie-Claude Rauch (Les Lilas), secrétaire, membre sortant réélue**
- **Olivier Taussig (Bagnolet), membre sortant réélu**
- **Alain Wagneur (Paris), élu**

Le conseil d'administration se compose maintenant de 10 personnes.

○ Au cours de cette assemblée, Mme Frédérique Calandra, maire du XX^e arrondissement viendra saluer l'assistance, manifester son soutien à la lutte de l'association dont elle se sent particulièrement proche étant, elle-même, victime de la nuisance.

○ Ensuite la parole a été donnée aux adhérents et chacun a pu s'exprimer, témoignant en son nom personnel et confirmant les constatations que l'expert a pu faire d'un point de vue général en s'appuyant sur des mesures techniques précises.

○ Puis a été abordée la question d'actualité : comment poursuivre l'action engagée en justice et jusqu'à maintenant couronnée de succès ? Il a été évoqué la difficulté d'envisager la suppression des antennes installées sur les tours des Mercuriales, qui léserait une autre population. En s'appuyant sur le conseil des avocats de l'association (M^e Jean-Louis Guin, avocat au barreau de Paris et M^e Alain-François Roger, avocat à la cour de Cassation et au Conseil d'État), il a été proposé de lancer une action collective double, d'une part auprès du Tribunal de Grande Instance pour lui demander de faire cesser le trouble, d'autre part auprès du tribunal administratif pour faire apprécier le rôle du CSA. Le Président a souligné que seule une pression exercée par un nombre important d'adhérents, s'engageant nominalement aux côtés de l'association aurait un poids déterminant.

○ Le montant de la cotisation est mis en débat. Cette année, il est proposé de l'augmenter **à 12 euros, ce qui est voté à l'unanimité.**

Le nouveau Conseil d'administration constituera, lors de sa première réunion, le nouveau bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée peu après 18 heures . Elle a été suivie d'un pot convivial.

La secrétaire de l'association

Le président

Marie-Claude Rauch

Michel Léon

PV rédigé le 18 octobre 2009